

Franchissement du Réal martin dans le cadre de l'aménagement du sentie de la Boudrague



Type : AVP et Dossier Loi sur l'Eau

Montant de l'étude : 3 200 €HT

Maître d'ouvrage : Commune du Cannet-des-Maures

Montant des travaux : -

Groupement : HTV (hydraulique)

Date : 2009)

Présentation de l'opération :

La commune du Cannet des Maures a pour projet de réaliser un chemin de randonnée reliant le bourg au lac Canetti nécessitant l'aménagement de la traversée du Réal Martin. Deux types de franchissement accolés sont prévus :

- Une passerelle piétonne et cycliste,
- Un accès en fond de lit afin de permettre le passage des chevaux et des calèches.

La réalisation de ces ouvrages nécessite de répondre aux prérogatives de la loi sur l'eau et la rédaction d'un dossier réglementaire au titre de la loi sur l'eau, d'où le choix de la commune de se diriger vers Riparia, assisté du cabinet d'étude HTV pour la modélisation du réal martin en crue, nécessaire au dimensionnement des ouvrages.

Eléments de missions :

- **Caractérisation du site** (analyse hydroécologique, recensement des réseaux...)
- **Conception et chiffrage des ouvrages** sur la base des résultats de l'étude hydraulique ;
- **Elaboration des dossiers réglementaires** : Dossier de déclaration Code de l'environnement.



Certificat de capacité

Désignation de la prestation :

Franchissement du Réal Martin dans le cadre du projet d'aménagement du sentier de la Boudrague : mise en œuvre d'un gué et d'une passerelle piétonne.

- Diagnostic du site et réalisation du cahier des charges topographique,
- Avant projet de réalisation d'un gué, d'une passerelle piétonne et de restauration des berges,
- Modélisation hydraulique état initial et état projet (Bureau d'étude HTV),
- Dossier réglementaire au titre de la loi sur l'eau.

Montant de la prestation : 7330 € HT

Date de réalisation : 2010

Certificat :

Le signataire certifie que **RIPARIA** a exécuté les prestations ci-dessus suivant les règles de l'art et que leur règlement n'a donné lieu à aucune difficulté.

Appréciation particulière :

Le travail de Riparia a donné entière satisfaction. La commune du Cannet des Maures a particulièrement apprécié sa réactivité et son professionnalisme dans le traitement de ce dossier, ainsi que ses capacités de négociation avec les services de l'Etat.

Maître d'ouvrage :

Mairie du Cannet-des-Maures
Parc Henri Pellegrin
83340 le Cannet-des-Maures

Tél : 04 94 50 06 04
Contact : Mme Natacha Cotinaut

Identité, signature et cachet du signataire :

Pour le MAIRE
l'Adjoint Délégué
Michelle BOTRINI

Fait à *Le Cannet des Maures*
le 17 / 03 / 2011

